



Pension alimentaire suite séparation Pacs

Par **Lolo40lm**, le **06/09/2017** à **21:17**

Bonsoir,

Lors d'une séparation dans le cadre d'un pacs, est-ce que mon ex compagne peut demander une pension alimentaire ?

Je précise que nous avons une fille et que nous ne sommes jamais passé devant le JAF car nous nous entendons pour l'instant.

Je suis célibataire, et elle a refait sa vie.

J'aurais d'autres questions mais je ne vais pas trop en demander dès la première fois !

Merci d'avance pour votre aide.

Par **cocotte1003**, le **07/09/2017** à **05:25**

Bonjour, oui elle peut saisir le tribunal pour demander une pension pour l'éducation de votre enfant. Le fait qu'elle est refait sa vie ne change rien à vos responsabilités envers votre fille, cordialement